

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Isabelle Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/30a8738d8c9736f3a88a4897>

Date d'obtention : 2021-06-15 16:11:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le but premier est d'intervenir adéquatement auprès de nos jeunes en collaboration avec nos partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai guidée adéquatement avec la trousse Sexto afin en aide à nos jeunes à bien intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je serai la personne de première ligne à intervenir auprès du jeune. Je dois créer un lien de confiance avec lui afin de l'aider à dénoncer la situation tout en me guidant sur la trousse sexto.